



14ème Conférence bretonne de l'énergie Séance plénière

Compte-rendu de la réunion du 18 février 2015 (à la Préfecture de Région, Rennes)

* * *

Présidence : Patrick STRZODA, Préfet de région, Préfet d'Ille-et-Vilaine ; Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional de Bretagne.

Présentations : Annick BONNEVILLE (Directrice adjointe DREAL Bretagne), Anicette PAISANT-BÉASSE (Cheffe du service Climat, Énergie, Aménagement et Logement à la DREAL Bretagne), Aurore DAVAINÉ (Directrice de la Direction du Climat, de l'Environnement, de l'Eau et de la Biodiversité au Conseil Régional de Bretagne), Gilles PETITJEAN (Directeur régional de l'ADEME Bretagne), Dominique RAMARD (Conseiller régional délégué à l'énergie et au climat), Vincent BRIOT (Chef de projet à l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre - OREGES), Yvon Basset (animateur du pôle Énergie à l'ADEME), Maximilien LE MENN (chargé des politiques énergétiques et de la planification au Conseil Régional de Bretagne).

L'ensemble des travaux de la Conférence bretonne de l'énergie (présentations, comptes-rendus, brochures, etc.) sont disponibles sur le site « www.plan-eco-energie-bretagne.fr »

Ordre du jour :

- Introduction
- La loi de Transition Énergétique pour la croissance verte (TEcv) : présentation du dispositif législatif
- Les financements de la transition énergétique
- Les bilans :
 - Bilan énergétique 2013-2014
 - Fonds chaleur 2009-2013
 - Boucles énergétiques locales
 - Dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- Les actions en faveur de la sécurisation énergétique :
 - Les smart grids et l'appel à projet national du plan Réseaux Électriques Intelligents (REI),
 - Le stockage d'électricité,
 - Point d'avancement sur les procédures en cours : Centrale à Cycle Combiné Gaz et ses raccordements (CCCG), renforcement gaz Sud Bretagne, ligne électrique Sud-Nord Bretagne
- Remise des panneaux aux lauréats bretons de l'appel à projet Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte (TEPcv)

Introduction :

Monsieur Patrick STRZODA, Préfet de région, accueille cette 14^e séance plénière de la Conférence bretonne de l'énergie sous le signe de la 21^e Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015. Cette échéance est cruciale : elle doit aboutir à

l'adoption d'un premier accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C. La transformation de nos économies et de nos sociétés pour un monde décarboné est aujourd'hui un impératif : c'est bien de l'avenir de l'humanité dont il est question.

M. le préfet indique que le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte (PLTEcv) a été présenté au Sénat par madame la ministre. Les débats ont commencé le 10 février 2015 et se termineront le 3 mars 2015. Les objectifs de ce projet de loi sont :

- une haute ambition pour la France,
- mettre en place des outils concrets, pragmatiques, accessibles à chacun,
- faire de la France une puissance écologique performante,
- améliorer la vie quotidienne de tous les Français,
- contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique.

M. le préfet revient également sur le nombre important d'appels à projets lancés dans le cadre de la transition énergétique :

- les plateformes locales de rénovation de l'habitat,
- la réalisation de 1500 méthaniseurs en trois ans,
- les territoires « zéro gaspillage, zéro déchets »

- « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPcv). Ce dernier, dont la liste des lauréats a été publiée le 9 février dernier, a révélé une mobilisation massive des collectivités avec quelque 520 dossiers déposés. Il félicite les 156 collectivités retenues au niveau national et les 6 collectivités lauréates en Bretagne (Lorient Agglomération, Saint-Brieuc Agglomération, Brest Métropole Océane, le Pays Centre Ouest Bretagne, la Communauté de Communes du Mené et la Communauté de Communes du Val d'Ille).

M. le préfet souligne enfin l'avancement des procédures pour les grands chantiers énergétiques de la Bretagne. Tout d'abord, le projet de la centrale électrique à cycle combiné gaz (CCCG) de Landivisiau et de ses raccordements électriques et gaz a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'enquête publique en décembre 2014. L'enquête publique a été l'occasion d'une grande mobilisation d'acteurs publics et de citoyens, dans un esprit démocratique et constructif. Il rappelle le soutien sans réserve de madame la ministre Ségolène Royal sur ce projet, qui s'intègre parfaitement dans le cadre du futur modèle énergétique voulu par le projet de loi de transition énergétique, et particulièrement dans son objectif de réduction de la part d'électricité nucléaire consommée (de 75% actuellement à 50% à terme). Ensuite, le renforcement Sud Bretagne de la canalisation de transport de gaz voit son instruction administrative arriver à terme. Les autorisations administratives seront délivrées prochainement et les travaux pourront alors commencer. Concernant la ligne très haute tension Calan-Pleine Haute du filet de sécurité électrique, l'instruction administrative arrive aussi à son terme. Les travaux débiteront en milieu d'année et se dérouleront jusqu'à fin 2017. Enfin, le parc éolien offshore de 500 mégawatt (MW) en baie de Saint-Brieuc, dont l'enquête publique est prévue fin 2015 et début 2016, verra une accélération du processus pour viser une phase d'autorisations en 2016, et ainsi respecter le calendrier de mise en service pour 2020.

Monsieur Pierrick MASSIOT, président du conseil régional de Bretagne, remercie également l'assemblée présente en nombre important et s'associe aux félicitations adressées aux collectivités retenues dans le cadre l'appel à projet TEPcv. Monsieur le président indique que cette année sera également marquée par une mobilisation importante autour du déploiement des Réseaux Électriques Intelligents (REI), au cœur des enjeux du développement massif des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

La loi de Transition Énergétique pour la croissance verte (TEcv) : présentation du dispositif législatif (DREAL) :

Madame Annick BONNEVILLE, directrice adjointe à la DREAL Bretagne, présente l'essentiel du projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte et ses différents piliers.

Les financements de la transition énergétique

M. le président du conseil régional introduit la séquence en rappelant les financements du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 consacrés à la transition énergétique. Il précise qu'un des actes d'engagement important des financements publics a été initié le 20 janvier par un partage de l'avancement des réflexions, notamment sur le volet de la transition énergétique et écologique. Par ailleurs, le comité de suivi du contrat de plan, réuni le 16 février dernier à Lorient, a pu faire le bilan de la précédente période (2007/2014), qui consacre un taux de réalisation de 96% des actions inscrites. Cela a été l'occasion d'échanger avec l'ensemble des parties en présence sur le projet de nouveau plan. M. le président du conseil régional précise les prochaines échéances : la consultation du projet de

contrat de plan par le public pendant un mois, l'émission de son avis par le Conseil Économique et Social Régional (CESER) puis l'approbation du Contrat de Plan lors d'une session plénière du Conseil Régional en avril.

- Madame Anicette PAISANT-BÉASSE, cheffe du service SCEAL à la DREAL Bretagne, expose les financements relatifs à la rénovation thermique des bâtiments. Les priorités de l'ANAH sont réorientées vers la rénovation thermique pour les propriétaires très modestes. De plus, les financements de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) permettent aux collectivités de bénéficier des prêts « Croissance Verte ». Les fonds du Programme d'Investissement d'Avenir soutiennent les copropriétés. Les aides du FEDER s'appliquent à la réhabilitation du logement social. Des aides du FEADER sont également disponibles. Enfin, il est attaché une importance particulière à l'identification d'autres modes de financement possibles afin de faciliter la mobilisation des acteurs vers la transition énergétique.

- Madame Aurore DAVAINÉ, directrice de la DCEEB au conseil régional de Bretagne, présente les financements concourant au développement des énergies renouvelables. Elle souligne qu'un nouveau système de soutien au développement des ENR est en cours de discussion dans le cadre de la loi. Le Conseil Régional compte mettre en place un comité unique de financement, dans un souci de lisibilité et d'accessibilité pour les bénéficiaires potentiels.

- Monsieur Gilles PETITJEAN, directeur régional de l'ADEME Bretagne, fait état des moyens disponibles pour favoriser l'économie des ressources et détaille les principes qui sous-tendent le fonctionnement de l'économie circulaire. Celle-ci sera dorénavant inscrite comme objectif dans la future loi de transition énergétique.

- Mme Aurore DAVAINÉ détaille enfin les approches territoriales énergétiques et climatiques et leurs financements.

M. le préfet annonce qu'après avoir entendu la présentation du projet de loi de transition énergétique et des différents dispositifs de financement de la transition énergétique, il est temps pour l'assemblée d'avoir connaissance des montants qui y sont consacrés, sous forme d'un tableau de synthèse de moyens.

Monsieur Dominique RAMARD, conseiller régional délégué à l'énergie et au climat, explicite le tableau : 150 millions d'euros sont d'ores et déjà contractualisés et seront consacrés à la transition énergétique entre 2015 et 2020. Ils seront complétés par d'autres fonds. Il souligne qu'il s'agit d'une mobilisation sans précédent. Une priorité est donnée sur l'efficacité énergétique des bâtiments, avec par exemple les plateformes de rénovation énergétique du bâtiment. Il en existe quatre en Bretagne à l'heure actuelle, et elles seront au nombre de 10 à la fin 2015.

Il indique par ailleurs le calendrier du Plan Bâtiment Durable Breton (PBDB), avec un troisième rendez-vous à Rostrenen en mai. Il sera l'occasion de préciser les modalités de ces plateformes et de restituer l'étude conduite par la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR) sur les solutions d'accompagnement complémentaires à la rénovation. En outre, la Bretagne possède un potentiel très fort en matière de développement des énergies renouvelables. Il existe un enjeu à tirer profit des spécificités du territoire en développant les énergies marines en littoral et la biomasse en lien avec les activités agricoles et agro-alimentaires. En matière d'économie circulaire, la Bretagne n'est pas la région la plus avancée, 35 projets ont cependant été déposés en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le conseil régional.

M. Dominique RAMARD conclut en disant que des moyens supplémentaires ont donc été alloués pour mener à bien la transition énergétique et des objectifs fléchés selon les spécificités du territoire pour favoriser une approche cohérente entre économie, ressources et territoires.

Temps d'échange :

Mme Michèle BEAUDOIN, pour Ille-et-Vilaine Nature Environnement, demande si le comité unique de gestion des fonds veillera aux équilibres lorsque seront mobilisés les gisements en bois énergies et ressources méthanisables, et d'une manière plus générale en termes de régulation des pressions sur les ressources biomasses et de conflits entre les projets ?

>> M. Gilles PETITJEAN précise qu'actuellement près de 400 000 tonnes de bois sont consommées. Nécessairement, cette phase de croissance génère des conflits locaux. Ainsi, les objectifs très forts d'atteindre 23% de consommation d'énergie produite à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2020 ont conduit à lancer des appels à des projets pour de fortes puissances. Toutefois, ce ne sera pas le comité unique de gestion des fonds qui débattera de cette planification, mais bien une méthode d'animation avec les acteurs de la biomasse et des déchets organiques.

M. Nicolas LEBON, pour la Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne, rappelle que le bâtiment prend toute sa place dans la transition énergétique mais attire l'attention sur la nécessité de créer les conditions de la confiance entre entrepreneurs et particuliers dans le temps. Il demande donc la stabilité des aides prévues pour la rénovation, comme la prorogation du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) au-delà de 2015. Il est important qu'une visibilité des dispositifs soit assurée, car les discontinuités ont pénalisé jusqu'ici la pérennité des travaux. De plus, il met l'accent sur l'importance de rester incitatif et de ne pas passer à un mode d'obligation, qui aurait tendance à éloigner les investisseurs.

M. Jean-Jacques RENÉ, pour la Chambre Régionale d'Agriculture (CRAB), partage les préoccupations en matière de gestion des ressources bois et biomasse agricole. La CRAB souhaite une adéquation entre le programme de bois régional et son utilisation locale. En effet l'information relative au financement des chaudières individuelles fait craindre des

pressions accrues sur les gisements. La Chambre est pour le développement des énergies renouvelables mais attire l'attention sur l'importance de favoriser de petites unités de territoire, afin de pérenniser les ressources.

Un représentant des forestiers rappelle que son collectif réunit 80% des surfaces forestières et attire l'attention sur les problèmes que pose la mobilisation des ressources bretonnes en bois pour l'alimentation des chaudières individuelles. Ainsi, le cycle de vie du bois n'a pas la même constante de temps que les programmes politiques. Il se satisfait de la relance du programme Breizh forêt, mais précise qu'il s'agit là de ressources qui ne seront disponibles qu'en 2050. Qu'en est-il de la mobilisation des ressources aujourd'hui disponibles mais très dispersées ? Les forêts privées étant globalement mal entretenues, il existe un biais entre les ressources, les techniques disponibles et les projets. Il existe un grand nombre de propriétaires de moins d'un hectare qui ne sont pas sensibilisés à cette question. Pourtant, à terme, l'équilibre sur les questions de biomasse bois est en jeu.

Mme Marie-Gabrielle LUCAS, pour l'entreprise ALREN, revient sur le projet de loi. Elle demande des éclaircissements sur le remplacement des mécanismes d'aide tarifaire aux énergies renouvelables via l'obligation d'achat par des mécanismes d'appels d'offre et des compensations à la mise sur les marchés. D'autre part, elle regrette que la loi se structure selon les différentes technologies (par exemple, pour la biomasse, avec un objectif de nombre de méthaniseurs) et pas en termes de résultats. Enfin, elle déplore que la gazéification soit exclue du CPER.

>> M. Dominique RAMARD répond à Mme Michèle BEAUDOIN, à M. Jean-Jacques RENÉ et au représentant des forestiers, à propos de la gestion de la ressource biomasse et bois, qu'un projet d'observatoire régional de la biomasse géré au niveau du GIP Bretagne Environnement est en cours de réflexion. Il aurait notamment pour mission l'évaluation des gisements et l'inventaire des méthodes existantes. Il évoque l'expérience du Conseil Général du Morbihan, qui a fait un état des gisements disponibles en bois et biogaz il y a quelques années, suivi par les Conseils Généraux des Côtes d'Armor et du Finistère. L'objectif est de se donner les moyens d'inventorier les ressources à l'échelle régionale pour permettre leur bonne répartition, et de vérifier les concurrences et les points d'achoppement qui déstabiliseraient les gisements et les projets. De manière optimale, il intégrerait également les projets à vocation agricole.

>> Il fait également remarquer, suite à l'intervention de M. Nicolas LEBON relative au besoin de stabilité des aides que, dans le cadre du CPER 2015-2020, la lisibilité des financements est entendue pour les cinq années à venir. L'objectif de la présente Conférence bretonne de l'énergie est précisément de donner de la visibilité sur plus de 150 millions d'euros d'aides publiques. La stabilité du contrat de plan offre de plus des compléments à d'éventuelles variations au niveau national et européen.

>> Mme Annick BONNEVILLE explique, en réponse à Mme Marie-Gabrielle LUCAS, que le mécanisme d'obligation d'achat de l'électricité produite par énergie renouvelable est critiqué au niveau européen. C'est pourquoi le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit son remplacement progressif par un mécanisme de complément de rémunération sous forme de prime à la mise sur les marchés.

Les bilans

M. Vincent BRIOT, chef de projet à l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre - OREGES, présente le **bilan énergétique 2013-2014**.

M. Gilles PETITJEAN présente le **bilan du fonds chaleur** de l'ADEME sur la période 2009-2013.

M. Dominique RAMARD fait le bilan 2015 de l'**avancement des Boucles Énergétiques Locales** sur le territoire breton. À l'heure actuelle, dix territoires et quelque 80 partenaires publics et industriels au service de la transition énergétique dans les territoires poursuivent l'inventaire et la mobilisation de leur potentiel en énergies renouvelables, en maîtrise des consommations et en matière d'adéquation entre consommation et production. Les Boucles Énergétiques Locales représentent une approche intéressante quant à l'enjeu de réduction de la précarité énergétique des îles. L'île de Sein essaie par exemple de parvenir à l'autonomie énergétique. Le projet hydrolien du Fromveur va également permettre de fournir de l'électricité produite localement à l'île d'Ouessant.

M. Yvon BASSET, animateur du pôle énergie de l'ADEME, expose le **mécanisme des CEE** et les actions les plus mobilisées en Bretagne entre 2006 et 2014 : les actions dans le résidentiel, l'importance des serres maraîchères avec un bon taux de pénétration (50%) et l'industrie. Il évoque les programmes spécifiques en Bretagne : pré-refroidisseurs de lait et Vir'volt Ma Maison. Il explicite ensuite les nouveautés qui vont être introduites par la troisième période des CEE, qui a commencé au 1^{er} janvier 2015 (simplification, valorisation d'actions complémentaires, changement des seuils de dépôt des dossiers, éco-conditionnalité, etc.). M. Dominique RAMARD développe la **démarche de création d'un tiers regroupeur des CEE** et porte à la connaissance de l'assemblée une réunion en mars prochain en vue de préparer le regroupement des CEE au niveau régional. Ce sera l'occasion pour les acteurs locaux de se positionner sur la collecte des CEE.

Temps d'échange :

Mme Michèle BEAUDOIN, d'Ille-et-Vilaine Nature Environnement, fait état de sa surprise quant à l'absence d'action se rapportant à la production d'eau chaude solaire.

>> M. Gilles PETITJEAN explique que le poids de cette action est peu important en termes de GWh cumac générés. M. Yvon BASSET ajoute que la fiche correspondante existe mais est peu utilisée parmi les 119 actions.

Mme Michèle BEAUDOIN estime que cette action peut être encouragée car elle représente un certain potentiel à mobiliser.

M. Yoann RICHARD, pour Egis Bâtiments, fait remarquer que beaucoup de maîtres d'ouvrage publics ne connaissent pas le dispositif des CEE, ce pourquoi une formation destinée aux collectivités locales serait judicieuse.

M. Dominique MARQUAND, pour la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment Bretagne, indique que des formations sont dispensées actuellement aux chefs d'entreprise ainsi qu'aux Compagnons, et qu'un gros travail d'accompagnement est fait auprès des artisans.

M. Olivier DEHAESE, pour Rennes Métropole, déplore la lenteur excessive qui caractérise le traitement des dossiers de CEE, ce qui rend l'intérêt concret du dispositif trop lointain pour le particulier. Une accélération serait souhaitable. En outre, le relèvement du seuil de dépôt des dossiers pour la troisième période ne va pas, selon lui, aller dans le sens de l'amélioration des délais de traitement.

M. Éric L'HOTELIER, pour France Énergie Éolienne Ouest, lance une alerte sur les résultats de production d'électricité éolienne, qui sont selon lui insuffisants. En 2014, 40 MW ont été réalisés sur un objectif régional de 1 800 MW, et 150 MW étaient en attente. Des difficultés découlent de l'expérimentation d'autorisation unique pour les projets d'installations éoliennes, ainsi que de nouvelles restrictions récemment opérées sur l'espace utilisable par le ministère de la Défense, pour des questions de survol de zones spécifiques.

>> M. Dominique RAMARD répond qu'une réunion a été organisée avec le ministère de la Défense pour mieux cerner les zones où l'éolien se trouve restreint et envisager des solutions.

Les actions en faveur de la sécurisation énergétique

M. Dominique RAMARD présente l'avancement du développement des réseaux électriques intelligents (smart grids) en Bretagne. Engagé avec la filière bretonne depuis 2010, un travail de réseau d'acteurs du monde du numérique et de l'énergie a permis l'élaboration d'une feuille de route bretonne des smart grids (remise en séance) qui définit quatre axes d'actions de structuration de la filière et de développement de projets. Aujourd'hui, la Bretagne compte plus de 200 acteurs industriels et universitaires spécialisés sur le sujet des smart grids et une vingtaine de projets, notamment dans les territoires qui sont Boucles énergétiques Locales (BEL). Il annonce la candidature de la région Bretagne à l'appel à projets national « Réseaux Électriques Intelligents » (REI), dans le cadre des chantiers « Nouvelle France industrielle » pilotés par le ministère de l'Économie. Dans un premier temps, il s'agit de mettre en place un périmètre de déploiement de solutions industrielles opérationnelles dès 2017 via un groupement de territoires, avant un déploiement plus large suivant l'évolution des réseaux, aux échelles nationales et européennes d'ici 2020. Un portefeuille de projets industriels répondant aux objectifs et aux planifications locales de la transition énergétique devra être proposé pour un total de plusieurs centaines de millions d'euros d'investissement. La diversité des situations électriques en termes de consommation, de fragilité structurelle et de potentiel en énergies renouvelables, ainsi que la dynamique de filière et les projets existants placent déjà la Bretagne en bonne position pour accueillir ces REI à grande échelle. Le projet SOLENN à Lorient et le projet de sécurisation de l'alimentation électrique des îles de Houat et Hoëdic en sont des exemples. Les atouts de la Bretagne (un gisement important en énergies renouvelables notamment marines, une représentativité en termes de diversité de situation énergétique, notamment de contrainte, son excellence numérique, son expérience sur l'efficacité énergétique et la maîtrise de l'énergie, et les projets de maillage régional en borne de recharge pour les véhicules électriques) en font un candidat sérieux. Le projet devra définir un territoire suffisamment vaste pour y amorcer une véritable dynamique pour les filières industrielles. Il s'agit pour la Bretagne d'une opportunité pour accentuer sa dynamique de structuration industrielle et être en pointe au niveau national.

M. Yvon BASSET présente l'avancement du groupe de travail sur le stockage de l'électricité, les pistes d'actions et les projets identifiés en Bretagne.

Temps d'échange :

Mme Marie-Gabrielle LUCAS, pour l'entreprise ALREN, porte l'attention sur la nécessité de rechercher un modèle économique du stockage de l'énergie en adéquation avec les objectifs de la transition énergétique. Pour ce qui est de

l'électricité, il serait intéressant d'envisager la complémentarité entre production intermittente et production à la demande, et le stockage « matière » notamment de la biomasse, favorisant la flexibilité grâce en particulier à la gazéification.

Un intervenant regrette que l'interconnexion entre la Bretagne et le sud de l'Angleterre ne soit jamais évoquée. En effet, elle pourrait permettre de subvenir aux besoins du territoire sans avoir recours au passage en force de la centrale à cycle combiné gaz (CCCG) de Landivisiau. Il rappelle que, selon les termes de l'article 110-1 du code de l'environnement, les meilleures techniques disponibles à un coût économique acceptable doivent être utilisées pour préserver l'environnement.

>> Mme Sandrine MORASSI, pour RTE, indique que la liaison entre la France et l'Angleterre est renforcée et qu'une autre est à l'étude entre la France et le sud de l'Irlande. Toutefois, cette dernière, dont la décision de poursuivre ou non le projet sera prise en 2016, ne serait pas mise en service avant 2025 si le projet était retenu. Le calendrier de cette interconnexion et celui de la CCCG ne sont donc pas compatibles. De plus, l'aspect technico-économique de la rentabilité de la ligne reste à déterminer.

>> M. Dominique RAMARD, en réponse à Mme LUCAS, convient que le modèle économique actuel ne permet pas d'exploiter pleinement le potentiel de l'énergie intelligente. Les modèles économiques du stockage de l'énergie sont encore mal connus. D'ailleurs, les mécanismes d'effacement sont sous-utilisés et leur service rendu devrait être rémunéré. Le modèle reste à définir. Le passage à un modèle intelligent est nécessaire pour soutenir les initiatives locales.

Mme Anicette PAISANT-BÉASSE fait le **point de l'avancement des procédures en cours** sur la CCCG et ses raccordements gaz et électricité, le filet de sécurité électrique Calan (56) et Pleine Haute (22), et le renforcement de la canalisation de transport de gaz Bretagne sud entre Plumergat (56) et Pleyben (29).

Temps d'échange :

Mme Naïg LE GARS, pour l'Union Démocratique Bretonne s'étonne du fait que des travaux soient d'ores et déjà effectués sur le site de la CCCG alors que les autorisations administratives n'ont pas encore été délivrées. De plus, elle évoque un risque de contentieux de ce même projet avec la Cour de Justice des Communautés Européennes. En effet, un amendement déposé dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit des pénalités conséquentes dans le cas où un équipement ne serait pas rentabilisé.

>> M. le préfet confirme que des entreprises sont sur place mais que leurs interventions portent sur des sondages et des travaux de reconnaissance des sols, et non sur des travaux de construction. Il confirme en effet que la déclaration d'utilité publique n'a pas encore été prise par M. le préfet du Finistère. En ce qui concerne un contentieux éventuel, il indique qu'il ne fera pas de commentaires tant que le risque ne sera pas avéré.

M. Jean-Claude BELINE, pour le SDE 35, souhaite que tout ce qui est dit dans cette enceinte soit transmis jusqu'à la base pour contrer le manque de financement. Il déplore le fait que certains dossiers de CEE déposés en 2013 n'aient toujours pas été traités et doute de la pertinence du regroupement des CEE au niveau régional. Enfin, il évoque les lenteurs de traitement des dossiers subventionnés par l'ANAH.

>> M. le préfet explique que l'ANAH a été victime de son succès. Le très grand nombre de dossiers déposés est un bon signal. Néanmoins, l'ANAH est tributaire des redéploiements de crédits en fin d'année, en fonction de l'utilisation des crédits par les autres régions, ce qui peut expliquer des reports de traitement de dossiers.

>> M. Dominique RAMARD, sur la question du regroupement des CEE, répond que la finalité du tiers regroupeur à un niveau départemental ou régional est de faciliter la gestion administrative des dossiers sans pénaliser le particulier. Il souhaite préserver la montée en puissance des Agences Locales de l'Énergie (ALE) et des Syndicats Départementaux de l'Énergie (SDE) tout en permettant une meilleure efficacité à tous les niveaux de collecte. Il propose qu'une partie des fonds collectés finance des actions de niveau régional qui pourraient bénéficier à l'ensemble des collectivités.

Mme Anne-Marie BOUDOU, pour les élus Europe Écologie les Verts du groupe de suivi du pacte électrique du Conseil Régional de Bretagne, estime que la rénovation de l'habitat ne va pas assez vite. D'autre part, elle déplore que le potentiel de certains ouvrages en place soit sous-utilisé, alors qu'il aurait pu permettre d'éviter le recours à une centrale à cycle combiné gaz. Elle cite le cas du barrage de Pont-Rolland dans les Côtes d'Armor, dont la capacité de production est de 39 MW et dont la concession est arrivée à terme. Cet ouvrage n'est plus exploité à l'heure actuelle. De plus, elle évoque la possibilité de recourir aux groupes électrogènes des industries agro-alimentaires, qui offrent des réserves de 200 à 300 MW.

>> M. le préfet intervient pour préciser que la capacité de ce barrage ne doit pas être de 39MW mais plutôt de 3,9 MW.

>> Mme Annick BONNEVILLE confirme cet ordre de grandeur, et explique que ce cas de figure est celui de petits barrages dont la production est inférieure à 4,5 MW. Leur coût d'entretien lourd et leur faible capacité de production les rendent peu attractifs par rapport à d'autres installations comme les éoliennes et ne permettent pas de trouver des repreneurs lorsque les concessions arrivent à échéance.

>> M. Dominique RAMARD ajoute que l'investissement nécessaire pour mettre ces barrages à niveau est conséquent et en fait des équipements à la rentabilité économique insuffisante. Il réfute l'idée que la CCCG soit passée en force : une opposition locale s'est exprimée mais la démocratie s'est également illustrée au travers de ce projet. Il rappelle que ce projet a été validé en instance à la Conférence Bretonne de l'Énergie, adopté démocratiquement par les différents partenaires, notamment en session du conseil régional, et est inscrit dans le Pacte Électrique Breton.

M. Julien CARETTE, président de la Jeune Chambre Économique des Côtes d'Armor, évoque qu'il développe une expérimentation de smart-grid à l'étranger et demande si les solutions de stockage existant dans l'industrie agro-alimentaire ont été envisagées.

>> M. Gilles PETITJEAN répond que les possibilités relatives au froid sont en cours d'étude, l'avantage du froid étant qu'il peut être décalé dans le temps.

Mme Marie-Gabrielle LUCAS, pour l'entreprise ALREN, souligne que le fait de ne pas différencier les prix entre la période de pointe et la période de base freine les petits projets, comme les petits barrages évoqués auparavant.

>> Mme Sandrine MORASSI explique qu'il s'agit d'un mécanisme issu de la loi NOME. Les mécanismes d'agrégation ont été expérimentés pendant trois hivers. Un mécanisme de capacité sera mis en place en 2016, qui vise à l'effacement de consommation au moment des pointes grâce à des agrégateurs.

M. Patrick LESCOP, pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Bretagne, souligne qu'il existe des partisans du projet de CCCG dans le Finistère, et que le travail de collaboration entre le Conseil Régional et la Chambre de Commerce Régionale a été de grande qualité sur ce dossier. Il alerte sur la situation préoccupante des professionnels du bâtiment : la profession a été secouée par la crise de ces dernières années. Les trésoreries sont proches de zéro et le besoin de générer du cash en première partie d'année 2015 va être problématique. Il demande à M. le préfet de mobiliser les partenaires financiers afin de permettre aux entreprises du BTP de passer le cap de mi-2015.

Un intervenant estime qu'il y a une insuffisance dans la différenciation entre heures de pointe et heures creuses. Il utilise personnellement le tarif Tempo d'Edf qui facture l'électricité cinq fois plus cher pendant les 22 jours les plus froids de l'année. Ce système dissuasif pour les particuliers devrait être appliqué au système de production.

M. Yoann Richard, pour EGIS Bâtiments, fait remarquer que des blocages surviennent fréquemment dans certains dossiers de rénovation des bâtiments anciens du fait des prescriptions des Architectes des Bâtiments de France (ABF). Il demande si le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte va permettre de lever ces obstacles, qui sont anachroniques.

>> M. le préfet répond que le projet de loi n'envisagera pas ces cas de figure, mais que les ABF sont ouverts au dialogue pour permettre un traitement efficace des dossiers.

Remise des panneaux aux six lauréats bretons de l'appel à projet Territoires à Énergie positive pour la croissance verte

M. le préfet et M. le président du conseil régional remettent les panneaux aux six lauréats bretons de l'appel à projet Territoires à Énergie positive pour la croissance verte. Ces lauréats sont Lorient Agglomération, Saint-Brieuc Agglomération, Brest Métropole Océane, le Pays Centre Ouest Bretagne, la Communauté de Communes du Mené et la Communauté de Communes du Val d'Ille.

Fin de la séance plénière